



DOSSIER DE PRESSE Janvier 2007

Salon Expolangues Le DILF - Diplôme initial en langue française



INVITATION CONFERENCE	2
Le DILF – Diplôme initial de langue française.....	3
Le DILF en pratique.....	4
Présentation détaillée des épreuves.....	5
Exemples d'épreuves	6
Lu dans les dépêches de L'AEF	9

Plus d'informations sur le DILF : retrouvez le CIEP sur le stand I16
ou sur le site www.ciep.fr/dilf

Contact : Dorothée Duplex , dupleix@ciep.fr ou 01 45 07 69 37

Contact presse : Emilie Seffray

Tél. : +33 1 45 07 69 13 - Fax : +33 1 45 07 60 71 - Mél. : seffray@ciep.fr



CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES
1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex – France
Téléphone : +33 1 45 07 60 00 – Télécopie : +33 1 45 07 60 01
Site Internet : www.ciep.fr

INVITATION CONFERENCE

A l'occasion du salon Expolangues, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et le CIEP proposeront une conférence intitulée :

**« Premiers apprentissages du français : un DVD pour illustrer les niveaux A1 et A1.1
du Cadre européen commun de référence pour les langues »**

Cette conférence se déroulera le vendredi 26 janvier 2007, de 15h45 à 16h45 en salle Pouchkine.

Élaboré pour les formateurs et les enseignants de français langue étrangère spécialisés dans l'enseignement aux débutants, ainsi que pour les examinateurs et les correcteurs du DILF, ce DVD présente en parallèle *les descripteurs des niveaux A1.1 et A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* définit les niveaux de compétence dans une langue étrangère qui permettent de mesurer les progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage (A1-A2 : niveaux élémentaires, B1-B2 : niveaux intermédiaires, C1-C2 : niveaux avancés).

Le niveau A1.1 est validé par le DILF (diplôme initial de langue française). Ce diplôme du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche évalue le tout début de l'apprentissage du français. Le DILF s'adresse à tous les adultes non-francophones, étrangers ou français, désireux de valoriser et de valider leurs premières compétences en français. Il constitue une première étape dans la réussite de leur intégration. Le niveau A1 est validé par le DELF A1 (diplôme d'études en langue française).

Un livret accompagne le disque illustrant les différences de performance en production orale et écrite pour les niveaux A1.1 et A1. Issu des travaux d'un groupe d'experts réuni par le Centre international d'études pédagogiques, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et le Conseil de l'Europe, ce disque est disponible sur demande à l'adresse suivante : dilf@ciep.fr. Il est complété par des fiches de commentaires et un rapport d'analyse consultables sur le site du Conseil de l'Europe : www.coe.int/portfolio/fr

Le DILF – Diplôme initial de langue française

Le DILF (Diplôme initial de langue française) est un diplôme de français langue étrangère évaluant les premiers apprentissages.

Créé par le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Décret du 19 décembre 2006 n° 2006-1626), il valide un premier niveau de maîtrise du français : niveau A1.1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe. Il s'appuie sur le *Référentiel pour les premiers acquis en français*. La gestion pédagogique et administrative du DILF est assurée par le CIEP, établissement public du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le DILF est placé sous la responsabilité d'une Commission nationale constituée de représentants du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'experts.

Le DILF s'adresse à tous les adultes non-francophones, étrangers ou français, désireux de valoriser et de valider leurs premières compétences en français. Il constitue une première étape dans la réussite de leur intégration.

Le DILF permet d'évaluer les quatre compétences langagières :

DILF (100 points)	
1h15	
Réception orale (35 points)	Production Interaction orale (35 points)
Réception écrite (15 points)	Production écrite (15 points)

Conditions d'inscription et de passation

Les inscriptions se font auprès des centres d'examen. La liste des centres d'examen est consultable sur le site du CIEP : www.ciep.fr/dilf

Le tarif est fixé par les centres d'examen.

Le calendrier des sessions est diffusé en janvier de chaque année.

Ouverture d'un centre d'examen

Un *dossier de demande d'agrément de centre d'examen du DILF* est à télécharger sur le site du CIEP (www.ciep.fr/dilf) et à adresser par courrier postal au CIEP.

Dispositif de gestion

Les sujets sont élaborés par le CIEP, validés par la Commission nationale et adressés aux centres 4 semaines avant le début des sessions. Les diplômes sont édités dans les 15 jours suivant la clôture de la session.

Pour former et habilitier les examinateurs correcteurs du DILF, une formation en ligne a été conçue par le CIEP. Conditionnée par une inscription, elle propose une familiarisation aux outils de référence et un entraînement à l'évaluation des épreuves de production orale et écrite. Cette formation à distance est validée par une évaluation en temps réel conduisant à l'habilitation.

DILF et DELF - DALF

Le DILF prend place dans la lignée des diplômes de langue française pour non francophones. Il constitue une première étape vers le DELF et le DALF.

Le DILF en pratique

Comment a-t-il été élaboré ?

Le Référentiel pour les premiers acquis en français et le DILF sont le résultat de travaux conduits par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF, ministère de la Culture et de la communication), à la demande de la Direction de la population et des migrations (ministère du Travail, de l'emploi et de la cohésion sociale). Le CIEP, membre du groupe d'experts, conçoit les épreuves du DILF et assure la gestion pédagogique et administrative de ce diplôme.

Qui peut s'y présenter ?

Ce diplôme peut être proposé à tous les publics relevant d'un niveau minimal de compétence en français : grands débutants en français langue étrangère et nouveaux arrivants en France, peu ou mal scolarisés dans leurs pays, souvent non lecteurs, non scripteurs.

Où s'inscrire ?

Dès le début de l'année 2007, la liste des centres de passation pourra être consultée sur le site www.ciep.fr/dilf. Les inscriptions se font directement dans les centres d'examen. Les premières sessions du DILF auront lieu dès février 2007. Pour connaître les dates de sessions, prendre contact avec le centre d'examen concerné.

Quels sont les coûts d'inscription ?

Le coût de l'inscription du diplôme est fixé par la Commission nationale. Pour connaître les tarifs, prendre contact avec le centre d'examen concerné.

Quels sont les centres d'examen en France ?

La liste des centres de passation est consultable au format pdf et sera complétée au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux centres. sur le site www.ciep.fr/dilf. Les inscriptions se font directement dans les centres d'examen.

DILF et DELF – DALF

Le DILF prend place dans la lignée des diplômes de langue française pour non francophones. Il constitue une première étape vers le DELF et le DALF. Le DILF est un examen qui évalue le niveau A1.1. Le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants, correspondant aux six niveaux du Cadre européen de référence pour les langues.

Présentation détaillée des épreuves

Les épreuves du DILF ont été conçues dans la perspective actionnelle du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, qui définit les utilisateurs d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et dans un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier (personnel, public, éducationnel ou professionnel).

A l'instar des examens DELF et DALF, le DILF repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrément sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières variées peut relever de la compréhension, de l'expression et de l'interaction.

Ce schéma a conditionné l'élaboration du DILF qui évalue les quatre compétences langagières, donnant, en raison du niveau évalué (A1.1) une place prépondérante à la réception et à l'expression orales.

Descriptif des épreuves :

Nature des épreuves	Durée	Note sur
Réception orale <ul style="list-style-type: none"> • comprendre une annonce publique • comprendre une indication simple • comprendre des instructions simples • comprendre une information chiffrée, comprendre l'heure 	25 min	35 points
Réception écrite <ul style="list-style-type: none"> • identifier la signalétique • comprendre des instructions simples • comprendre des informations de base • comprendre des informations chiffrées • reconnaître la nature et la fonction d'écrits simples 	25 min	15 points
Production orale <ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec le jury • Activités d'expression : <ul style="list-style-type: none"> ○ demander et donner un prix ○ présenter des personnes ou décrire des lieux ○ exprimer un besoin ou demander un rendez-vous ○ indiquer la nature d'un problème de santé 	10 min	35 points
Production écrite <ul style="list-style-type: none"> • recopier une adresse, un n° de téléphone • noter un numéro, un prix, une date • compléter un formulaire • laisser un message simple 	15 min	15 points
	Note totale	/100

Durée totale des épreuves collectives : 1 h 15

Note totale sur 100

Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100

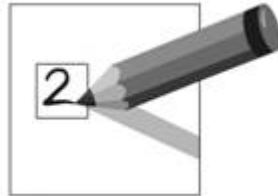
Note minimale requise pour les épreuves orales : 35/70

Exemples d'épreuves

Réception orale

Comprendre une indication simple

Regardez les images. Vous allez entendre 5 messages. Vous entendrez chaque message deux fois. Ecoutez et écrivez le numéro du message à côté de l'image qui correspond.



Transcription




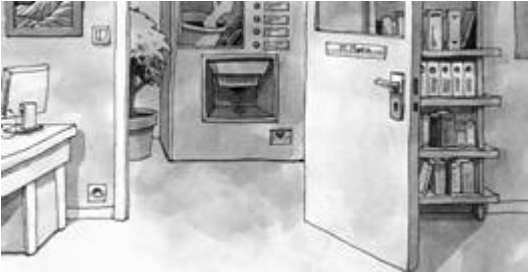
Message 1 : " Prenez l'ascenseur au bout du couloir. "

Message 2 : " Vous avez rendez-vous ? Vous pouvez attendre ici. "

Message 3 : " Pedro ? Il est entrain de jouer dans sa chambre. "

Message 4 : " La machine à café ? Elle est juste devant la porte du bureau de Monsieur Martin ! "

Message 5 : " Il est midi, tu viens manger ? "

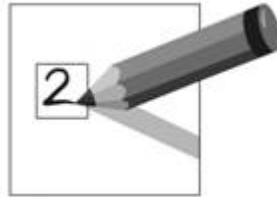
	Message n°
	Message n°
	Message n°
	Message n°



Réception écrite

Identifier la signalétique

Regardez les images. Vous allez entendre 4 messages. Ecoutez et écrivez le numéro du message à côté de l'image qui correspond.





Transcription

Message 1 : " Fais attention, il y a des travaux sur la route."

Message 2 : " Ah non ! Vous ne pouvez pas fumer ici, c'est interdit."

Message 3 : " Les toilettes ? C'est au fond du couloir. "

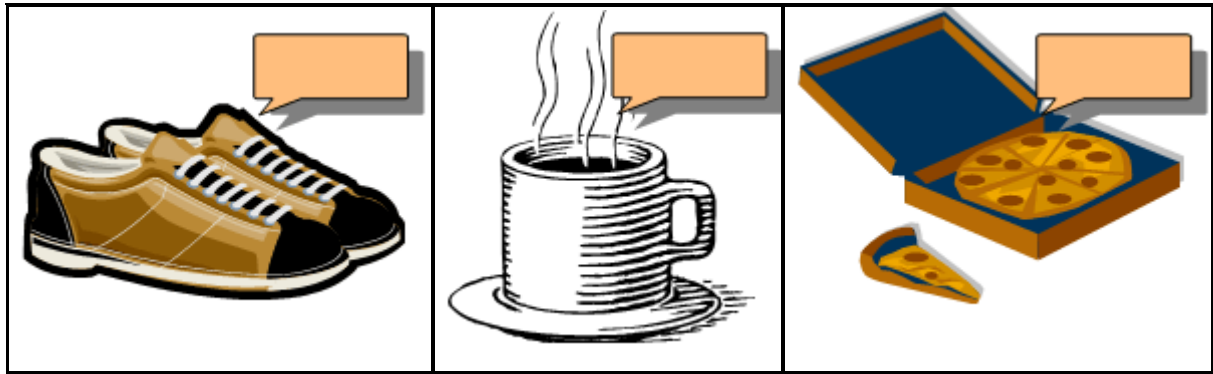
Message 4 : " Eteins ton portable, c'est interdit au cinéma. "

	Message n°
	Message n°
	Message n°
	Message n°

Production et interaction orale

Demander et donner un prix

Consigne à donner au candidat : *Nous sommes dans un magasin. Je suis le/la vendeur/se. Regardez les photos, choisissez un objet et demandez-moi le prix de cet objet :*



Production écrite

Noter un numéro, un prix, une date

Ecoutez attentivement et notez les informations chiffrées que vous entendrez.

Message à lire au candidat :

« Vous avez un nouveau message.

Bonjour, c'est Mme Coloma, la secrétaire du docteur Legrand.

Vous avez rendez-vous avec le docteur le mardi 3 septembre à 10h00.

Voici mon numéro de téléphone : 01 45 76 56 69

A bientôt, au revoir. »

Date du rendez-vous	
Heure du rendez-vous	
Numéro de téléphone	

Domaine : [Formation professionnelle](#)

Rubrique : [Diplômes](#)

Le gouvernement choisit la voie du décret pour le DILF (diplôme initial de langue française)

Le gouvernement a finalement choisi d'instituer le DILF (diplôme initial de langue française) par un décret, selon un projet de texte dont L'AEF a eu copie, aujourd'hui mercredi 11 octobre 2006. Annoncé fin 2005, début 2006, le projet de décret instituant le DILF sera présenté le 19 octobre 2006 en CSE (Conseil supérieur de l'éducation). Le diplôme initial de langue française permettra à ses titulaires de prouver qu'ils possèdent une connaissance minimale de la langue. Le DILF est réservé aux personnes de nationalité étrangère et aux Français non francophones, non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans.

Le niveau du diplôme requis est intitulé "A1.1" car il est inférieur au premier niveau défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui, pour sa part, commence à "A1". L'examen est constitué de quatre épreuves orales et écrites.

ÉPREUVES

L'épreuve de réception orale doit permettre de juger des capacités à comprendre une annonce publique, une indication simple, des instructions simples, une information chiffrée, ainsi que l'heure. L'épreuve de réception écrite doit permettre d'évaluer les capacités à identifier la signalétique, à comprendre des instructions simples, des informations de base, des informations chiffrées et à reconnaître la nature et la fonction d'écrits simples.

L'épreuve de production orale se compose d'un entretien avec un jury et d'activités d'expression comme demander et donner un prix, présenter des personnes ou décrire des lieux, exprimer un besoin ou demander un rendez-vous ou encore indiquer la nature d'un problème de santé. L'épreuve de production écrite consiste à recopier une adresse, un numéro de téléphone, noter un numéro, un prix, une date, compléter un formulaire, laisser un message simple.

IMMIGRATION ET INTÉGRATION

Une commission présidée par le directeur du CIEP (Centre international d'études pédagogiques) veillera à l'organisation des examens, le CIEP en assurant le secrétariat. Y participe le DGESCO (directeur général de l'enseignement scolaire), un inspecteur général de l'éducation nationale ou un IA-IPR (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional) et une personnalité qualifiée dans le domaine du français langue étrangère.

Les dates des sessions seront communes à l'ensemble des centres d'examen. Il est prévu plusieurs sessions annuelles. Il sera possible de se présenter à l'examen à Wallis et Futuna, à Mayotte et en Polynésie française, mais aussi en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger.

Le DILF est appelé à remplacer à terme l'AMCL (attestation ministérielle de compétences linguistiques) qui est délivrée aux signataires du CAI (contrat d'accueil et d'intégration, L'AEF du 07/09/2005, [55716](#)). Le DILF doit devenir la référence pour apprécier la connaissance suffisante de la langue française, exigée dans le cadre de la condition d'intégration de l'étranger dans la société française prévue dans le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration.

Dépêche n° 69717 © Copyright L'AEF - 1998/2006.

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de L'AEF.

[Contacter L'AEF](#)